



Organisation Maritime
Internationale



Association Internationale de l'Industrie
Pétrolière pour la Sauvegarde de
l'Environnement

**Atelier National sur le suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence,
les principes d'utilisation des dispersants et
les cartes de vulnérabilité**

Du 24 au 27 mars 2009, Lomé, République du Togo



République du Togo

Projet « Initiative Mondiale » pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre - OMI/ IPIECA

NOTE:

Les opinions exprimés dans se rapport sont ceux du consultant et ne peuvent en aucun cas être attribués aux Nations Unies ou à l'Organisation Maritime Internationale

Sommaire

1	Introduction	5
2	Objectifs de l'atelier	5
3	Lieu, dates, rôles et participants	6
4	Ouverture de l'atelier	6
5	Synthèse des présentations	6
6	Recommandations de l'atelier et Plan d'action pour la finalisation et la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence	14
7	Conclusions	16
8	Annexes	17
8.1	Programme de l'Atelier	18
8.2	Liste des Participants	22
8.3	Cérémonie d'ouverture	25
8.4	Plan d'Action pour le suivi et la mise en œuvre du PNIU	29
8.5	Plan d'action pour le développement de la Cartographie de la vulnérabilité du littoral Togolais en vue d'identifier les sites sensibles à intégrer dans le PNIU	35
8.6	Recommandations techniques en vue de définir une Politique Nationale d'emplois des dispersants, à intégrer dans le PNIU	40
8.7	Photos de l'atelier	44
8.8	Crédits et références	45

Executive Summary

The International Maritime Organisation (IMO) and the International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA) developed the Global Initiative for West and Central Africa (GI WACAF) project to enhance oil spill response capabilities in West and Central Africa.

In this framework a national workshop was organized in Lomé, Togo on the 24 – 27 March 2009 by the government of Togo and supported by IMO and IPIECA. This event brought together approximately 40 government and industry delegates in charge of oil spill response management in Togo.

The objectives of this workshop were: to provide participants with a good understanding of the scope and objectives of the GI WACAF project and of the international conventions OPRC 90, CLC 92 and FUND 92; to overview and test the first version of the National Oil Spill Contingency ; raise the awareness of the delegates on the need to develop oil spill coastal sensitivity maps ; to overview the conditions of use of dispersant and the definition of a national policy ; to strengthen partnerships between institutions involved in the NOSCP and with the oil industry ; to identify recommendations to strengthen and improve the oil spill response capabilities of Togo.

These objectives were achieved through technical presentations, a table top exercise and many discussions on various aspects of the NOSCP.

Fruitful exchanges during the week lead the participants to formulate recommendations for the improvement and for the effective implementation of the National Contingency Plan. The main recommendations were:

- 1) to encourage the ratification and implementation of the CLC92 and Fund92 Conventions (it is important to note that representants of the Direction of the Maritime Affairs and of the Direction of the Environment demonstrated a high level of commitment and cooperation for the follow up of this activity);
- 2) to clarify some aspects of the National Contingency plan mainly in regard of the organization of the national response coordination committee – EMC;
- 3) to clarify the alert, assessment, mobilisation and Tier response levels;
- 5) to develop sensitivity maps and a national policy for the use of dispersants;
- 5) to implement a national training and exercise program for all stakeholders involved in oil spill response.

The active participation and the expertise of all delegates were greatly appreciated and was the key to the success of this workshop.

The report was put together by the facilitators as indicated in **Annex 8.8**

1 Introduction

L'Initiative Mondiale a pour objectif de renforcer les capacités des pays à faire face aux déversements accidentels d'hydrocarbures en mer ainsi que d'améliorer de manière durable la capacité des pays en voie de développement à protéger leurs ressources marines et côtières soumises à un risque à travers la mise en œuvre de la Convention OPRC 90. Le Projet « Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (GI WACAF) a été lancé en avril 2006 à Libreville au Gabon. C'est un projet de 4 ans qui couvre 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre plus l'Afrique du Sud. Le projet est financé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et 8 compagnies pétrolières à travers l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA). Des ateliers nationaux et régionaux sont organisés par les points focaux nationaux avec le soutien du projet afin de répondre à des préoccupations spécifiques et de supporter les pays à mettre en œuvre les dispositions de la Convention OPRC 90.

2 Objectifs de l'atelier

Cet événement a été accueilli par le gouvernement du Togo dans le cadre du projet GI WACAF. Des représentants des structures gouvernementales et des industries impliquées dans la lutte aux déversements accidentels d'hydrocarbures au Togo y ont participé. Les objectifs de l'atelier étaient:

- D'analyser, de tester et d'améliorer le projet de Plan National d'Intervention d'Urgence ;
- De sensibiliser les délégués à l'intérêt de cartes de sensibilité des côtes aux pollutions accidentelles et aux principes de leur réalisation ;
- De sensibiliser les délégués aux principes et intérêt de l'utilisation des dispersants et aux éléments clés à prendre en compte lors de l'élaboration d'une politique nationale d'utilisation des dispersants.

Pour atteindre ces objectifs, des présentations, exercices et discussions de groupe ont été réalisés. Les délégués ont également été invités à partager leurs expériences et à renforcer la mise en place de partenariats locaux afin de renforcer le niveau de connaissances de chacun. Ces travaux ont permis de soutenir le mouvement de renforcement des capacités du pays à se préparer et à faire face aux événements de déversements accidentels d'hydrocarbures en mer.

3 Lieu, dates, rôles et participants

L'atelier a été organisé par la Direction de l'Environnement avec l'appui technique et financier de l'OMI et de l'IPIECA.

Les experts qui ont participé aux travaux étaient :

- M. Benjamin Couzigou (OMI),
- M. Lindsay Page-Jones (IPIECA).

La Direction de l'Environnement s'est chargée de l'organisation générale de l'atelier et de l'accueil des participants.

L'atelier s'est déroulé dans une salle de conférence du Port Autonome de Lomé. Le programme de l'atelier est joint à l'**Annexe 8.1**.

Le nombre total des participants à l'atelier s'élève à 45 personnes, représentant des institutions gouvernementales impliquées dans le projet de Plan National d'Intervention d'Urgence du Togo (PNIU), des industries pétrolières opérants au Togo, des industries Portuaires et des Organisations Non Gouvernementales. La liste des participants est jointe à l'**Annexe 8.2**.

4 Ouverture de l'atelier

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions faites par :

- Le Directeur de la Direction de l'Environnement,
- Le représentant de l'Organisation Maritime Internationale, et
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, représentant le Ministre.

Les textes complets de ces discours sont joints à l'**Annexe 8.3**.

5 Synthèse des présentations

5.1 Présentation du projet GI WACAF

Monsieur Benjamin Couzigou a présenté une introduction des activités de l'IPIECA et de l'OMI dans le cadre du projet Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF). Cette présentation a permis de présenter l'ampleur et les objectifs du projet GI WACAF, les activités mises en œuvre à ce jour dans le cadre du projet et les résultats obtenus dans le cadre du plan d'action 2006-2007 et 2008-2009. Cette présentation a fourni aux participants le contexte dans lequel s'inscrit cet atelier national et a également permis d'introduire les objectifs de l'atelier.

5.2 Recommandations de l'atelier du 02 au 05 juillet 2007 sur le PNIU

Monsieur Tenou Yawo Jonky a rappelé les recommandations de l'atelier ayant eu lieu en 2007 afin de fournir à tous les participants une base commune sur les activités à développer au cours de l'atelier.

5.3 Coopération régionale

L'objectif de cette présentation développée par M. Benjamin Couzigou était de préciser le caractère et le cadre international de la lutte antipollution. La présentation a développé les points suivants :

- Les niveaux de réponse,
- La convention OPRC 1990,
- La coopération régionale,
- La convention d'Abidjan,
- L'initiative mondiale, et
- Les stocks d'équipements de l'industrie.

5.4 Présentation du profil côtier du Togo

Cette présentation de M. Tenou Yawo Jonky a permis de rappeler le rôle clé du littoral du Togo pour l'ensemble du pays.

La présentation a abordé les thèmes suivants :

- Cadre physique,
- Données océanographiques,
- Ressources naturelles,
- Communautés côtières, et
- Activités économiques.

5.5 Cartographie de la sensibilité des côtes aux pollutions marines

Suite à la présentation de M. Tenou, M. Lindsay Page-Jones a introduit l'importance de la cartographie de la sensibilité des côtes.

- Pourquoi cartographier la sensibilité des côtes ?
- Méthodologie pour l'élaboration des cartes de vulnérabilité,
- Classification de la sensibilité de l'estran et du littoral,
- Ressources biologiques / ressources socio-économique,

- Des cartes adaptées aux différents usagers,
- Besoin d'un plan d'action pour le développement des cartes.

5.6 Eléments d'un plan d'action pour l'élaboration de cartes de sensibilité nationales

L'objectif de cette session était au travers d'une présentation de M. Lindsay Page-Jones d'identifier pour le Togo les étapes nécessaires à l'élaboration de cartes de sensibilité. Chacune des thématiques mentionnées ci-dessous, illustrant les étapes clés d'un plan d'action destiné à la réalisation de cartes de sensibilité, a fait l'objet d'un échange spécifique avec les délégués :

- Supervision et législation,
- Identification du personnel et des moyens nécessaires,
- Définition et mise en place de la structure du SIG,
- Collecte et analyse des données,
- Réalisation des fonds de cartes,
- Cartographie de la vulnérabilité,
- Production des cartes,
- Production et publication de l'atlas, et
- Mise à jour de l'atlas et test des cartes.

5.7 Lutte contre les déversements d'hydrocarbures et stratégies de lutte actuelles et envisageables au Togo

Le deuxième jour a commencé par un résumé des activités conduites la veille suivi d'une présentation de M. Benjamin Couzigou rappelant les stratégies de lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Les thématiques abordées ont été :

- Les impacts d'un déversement d'hydrocarbures,
- Le comportement d'un déversement d'hydrocarbures,
- Les stratégies de lutte en mer et à terre,

5.8 Utilisation des dispersants pour la lutte en mer et éléments pour le développement d'une politique nationale d'utilisation des dispersants

Du fait de la spécificité de cette stratégie, une présentation a été développée par M. Lindsay Page-Jones. Les points abordés ont été les suivants :

- Utilisation des dispersants : les principes de base,
- Décision de disperser : faisabilité et bénéfice écologique, et
- Conclusions.

Cette présentation a été suivie d'une discussion sur les éléments nécessaires pour le développement d'une politique nationale d'utilisation des dispersants.

5.9 Conventions liées à l'indemnisation

Faisant suite au jour 1 avec la présentation de la convention OPRC 1990, une présentation a été développée sur les conventions liées à l'indemnisation.

Les thématiques abordées ont été :

- Le fonctionnement global des fonds internationaux, FIPOL,
- La convention CLC 92,
- Le fonds d'indemnisation,
- Le fonds complémentaire,
- Une synthèse a également résumé les principes de demandes d'indemnisation.

5.10 Eléments méthodologiques pour le développement d'un plan stratégique et d'un plan opérationnel national

Cette présentation a porté sur les éléments-clés à prendre en compte afin de développer la partie stratégique et opérationnelle du plan.

Chaque incident de déversement accidentel d'hydrocarbures en mer est spécifique. Cependant, pour que l'intervention puisse être entreprise rapidement et de manière efficace, il est essentiel que le Plan d'Urgence National s'appuie sur:

- Un système d'alerte, comprenant une veille 24 heures sur 24,
- Une définition claire et précise des responsabilités pour l'évaluation initiale de l'incident et l'intervention, et
- Une organisation connue de tous, en particulier en ce qui concerne les rôles et responsabilités de chaque organisation tant au niveau local que national.

En ce qui concerne un appel à une assistance extérieure dans le cas d'un sinistre de grande ampleur, il a également été souligné la nécessité que l'organisation nationale permette :

- L'appel à cette assistance et en particulier que les engagements au niveau financier que cette aide implique puissent être garantis rapidement,
- La réception des moyens, tant en matériels, produits et personnels, l'arrivée dans le pays. Cela sous-entend la nécessité de procédures dans le plan permettant de gérer

les problèmes potentiels de Douane, d'Immigration, d'autorisation de vol dans l'espace aérien y compris pour des vols à basse altitude, et

- Le prise en charge des matériels et personnels depuis leur point d'entrée sur le territoire jusqu'à leur lieu de stockage ou de déploiement sur les sites (déchargement des avions, chargement-déchargement sur camions, navires etc., transport à partir de l'aéroport, logement des personnels, etc.).

5.11 Présentation du PNIU contre la pollution marine

Une présentation du Plan National a ensuite été faite par le coordinateur du projet de PNIU. Cette présentation a rappelé :

- L'importance d'un PNIU pour le Togo,
- Les objectifs du PNIU,
- Le champ d'application et sa zone géographique,
- Le cadre juridique et réglementaire,
- Le Plan stratégique, les Organes du PNIU, et le Plan opérationnel, et
- Les relations avec le plan régional.

5.12 Eléments de réflexion sur le Plan National

La session a utilisé une présentation en vue d'encourager les discussions sur :

- Une évaluation générale du PNIU au travers de questions sur la base d'un exemple de mobilisation,
- L'organisation de la gestion des opérations, et
- Les rôles et responsabilités.

5.13 Exercice en salle : alerte et mobilisation au niveau national

La troisième matinée de l'Atelier a été consacrée à un exercice en salle, dans le but de tester l'organisation proposée par le Plan National.

Cet exercice a été basé sur un scénario de déversement de bunker par un tanker, suite à une collision avec la jetée lors des manœuvres d'entrée de port de Lomé. Ce déversement menaçait les activités du port, et le littoral situé à l'Est du port.

Les participants se sont alors répartis en trois groupes, un simulant le Port Autonome de Lomé, un autre le Groupe d'Intervention de l'Industrie Pétrolière et un troisième simulant les autorités nationales s'organisant en Etat Major de Commandement.

L'exercice a été suivi d'un débriefing dont les principaux résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

<p>Groupe « Groupe d'Intervention de l'Industrie Pétrolière »</p>	
<p>Aspects positifs</p> <p>Actions jugées positives.</p>	<p>Difficultés rencontrées</p> <p>Pas de points faibles identifiés.</p>
<p>Groupe « Port Autonome de Lomé »</p>	
<p>Aspects positifs</p> <p>Exercice intéressant.</p>	<p>Difficultés rencontrées</p> <p>Difficultés à établir une stratégie (le PAL a décidé de dérouter le navire vers Katanga en dehors du port, décision qui relève de l'EMC).</p> <p>Difficultés à communiquer avec l'EMC et le coordinateur national.</p> <p>Manque d'accord cadre pour la demande d'assistance à SHELL.</p> <p>Difficultés pour mener à bien et rapidement l'évaluation initiale (une personne devrait être responsable de cette évaluation).</p> <p>Pas d'équipements de lutte contre la pollution au PAL.</p>
<p>Groupe « Autorités nationales – EMC »</p>	
<p>Aspects positifs</p> <p>L'exercice a permis une prise de conscience des nombreuses actions à gérer en même temps (mobilisation, évaluation, premières actions, etc.).</p> <p>Bonne volonté générale et forte implication des participants.</p>	<p>Difficultés rencontrées</p> <p>Difficultés à gérer immédiatement l'incident (mise en place de l'EMC en parallèle avec les premières décisions)</p> <p>Retard à formuler un Plan d'Action pour les prochaines 24 à 48 hrs (mais l'exercice était limité dans le temps).</p> <p>Redondance entre les actions de l'EMC et du PAL du à un manque de clarté des attributions respectives (Ex. Les deux organisations se sont chargées de la sécurisation du port et des opérations dans le port en même temps. Mais les plages n'ont pas été prises en compte. Les deux organisations ont toutes les deux demandé l'assistance de SHELL).</p> <p>Difficultés à établir une stratégie raisonnable et réaliste en fonction des moyens disponibles.</p> <p>Pas de personnes identifiées pour l'enquête, les indemnités, etc.</p> <p>Communication et gestion des messages peu efficace, et lente.</p>

Recommandations des participants

Préciser plus clairement les méthodes d'évaluation de l'incident (Tier 1, 2 ou 3 ? et risques d'aggravation ?), les processus d'alerte et de mobilisation selon le niveau de l'incident.

Définir clairement les zones de responsabilités géographiques et les responsabilités en termes de gestion de crise entre le PAL et le l'EMC.

Structurer l'EMC en cellule
Planning – Opérations – Logistique
– Finance/ Administration.

Etablir clairement les rôles et responsabilités de chaque cellule.

Clarifier les rapports et canaux de communications entre CNI, EMC, PAL et GIP (Shell).

Identifier une salle de gestion de crise dédiée à l'EMC et équipée (téléphone, fax, internet, ordinateur et imprimante, carte, documents, copie des plans d'urgence, etc.).

Doter le PAL et le Togo de moyens de lutte.

Clarifier les procédures de recours aux équipements (SHELL et autre).

Etablir une stratégie de communication interne (entre membres de l'EMC) et externe (avec les autres organisations impliquées et avec les médias et le public).

5.14 Démonstration de déploiement de matériels de lutte

L'après-midi du troisième jour a été consacrée à une démonstration de déploiement de matériels de lutte antipollution. La démonstration a été réalisée en partenariat entre Shell Togo et la capitainerie du Port de Lomé.

Il a permis aux délégués de réaliser la difficulté d'un déploiement de barrage et surtout la nécessité d'exercices réguliers et d'équipements adaptés, permettant un déploiement rapide.

5.15 Sessions de travail

Le troisième jour a commencé par un résumé des jours précédents et une première synthèse des différents résultats suite aux discussions et recommandations émises lors des séances de discussions.

Ces premiers éléments ont servi de base à trois groupes de travail.

<p>Groupe « T » Définition d'un plan d'action pour la réalisation d'une Cartographie de la vulnérabilité (sur la base du Plan d'Action du guide GI WACAF, 2008 « <i>Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i> ») Et définition de recommandations techniques pour une politique nationale d'utilisation de dispersants.</p>	<p>Groupe « O » Définition d'un plan d'action pour l'amélioration et l'approbation du PNIU (sur la base des discussions du Jour 2 et du débriefing de l'exercice du Jour 2.) : - avec une revue des schémas définis durant l'atelier, et - des recommandations techniques pour l'amélioration du plan.</p>	<p>Groupe « G » Formalisation des recommandations générales de l'Atelier au Gouvernement, à l'OMI et IPIECA, au GIP (Groupement d'Intervention des Pétroliers), et aux OSC (Organisation de la Société Civile).</p>
<p>Première version du Plan d'Action « Carte » en Annexe 8.5 et Première version du Plan d'Action « Dispersant » en Annexe 8.6.</p>	<p>Recommandations techniques et schémas en Annexe 8.4.</p>	<p><i>Voir section 6</i></p>

Pour les plans d'action, les membres des groupes de travaux ont identifié les organisations en charge des actions à réaliser ainsi qu'une échéance pour leur réalisation. Les activités ont ensuite été présentées en plénière et résumées en Annexes par les experts.

6 Recommandations de l'atelier et Plan d'action pour la finalisation et la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence

Considérant que l'ouverture sur la mer est un bien précieux dont il convient de prendre le plus grand soin pour le bien-être des générations présentes et futures,

Considérant que la mer est par excellence la voie de trafic des hydrocarbures,

Reconnaissant l'importance de la préservation de l'environnement marin et côtier du Togo, sa richesse écologique, son rôle socio-économique clé pour le transport des biens et services,

Reconnaissant également son exposition aux diverses formes de pollutions et plus particulièrement aux risques liés au trafic maritime passant,

Les délégués de l'Atelier National sur le suivi du PNIU, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilité, Lomé, République Togolaise, 24-27 Mars 2009, recommandent:

A - au Gouvernement

1. La prise en compte des conclusions de l'atelier,
2. La ratification des conventions:
 - OPRC 1990 – Convention Internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures,
 - CLC 92 - Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, et
 - Fond 92 - Convention internationale de 1992 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures) en lien avec la récente promulgation de la Loi cadre sur l'environnement,
3. Le soutien au groupe de travail technique sur le projet de PNIU dans son travail d'amélioration du projet du PNIU au travers du Plan d'Action spécifique et de l'organigramme opérationnel de l'EMC définis lors de l'atelier (annexe 1),
4. Le soutien à la création d'un groupe de travail et à la finalisation d'un Plan d'Action pour le développement de la Cartographie de la vulnérabilité du littoral Togolais en vue d'identifier les sites sensibles, à intégrer dans le PNIU (annexe 2),
5. De finaliser une Politique Nationale d'emploi des dispersants prenant en compte les recommandations techniques émises lors de l'atelier (annexe 3),
6. La poursuite et le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et les industries pétrolières,
7. De faciliter et d'accélérer la procédure de mise en œuvre du PNIU,

8. Le développement d'un Plan d'Urgence, pour le Port Autonome de Lomé, face aux pollutions accidentelles maritimes et la prise en compte d'un besoin en équipements de lutte antipollution portuaire,
9. Le renforcement des exercices conjoints entre les autorités en charge des opérations de lutte anti-pollution et les représentants de l'industrie pétrolière, notamment les sociétés Shell-Togo,
10. L'application effective de la Loi cadre sur l'Environnement, notamment son Article 21, Alinéa 5, en vue de la mise en œuvre et de la pérennisation du PNIU,
11. De s'assurer de l'application effective de la Loi Cadre sur l'Environnement, en référence à son Article 21, Alinéa 5, pour faciliter l'accès rapide à des fonds nécessaires pour faire face aux premières urgences en cas de déversement accidentel d'ampleur nationale,
12. L'intégration du PNIU dans le futur plan national de contingence.

B - A l'OMI avec le soutien de l'IPIECA dans le cadre du projet GI/WACAF

1. De noter les efforts réalisés par le Gouvernement pour le développement du PNIU et poursuivre le soutien aux activités de formation,
2. De faciliter le processus de ratification des conventions par un appui technique,
3. De soutenir la réalisation des cartes de vulnérabilité.

C - Aux GIP (Groupement d'Intervention des Pétroliers)

1. De poursuivre la coopération avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PNIU,
2. De renforcer les mécanismes de collaboration opérationnelle avec les Autorités nationales et portuaires en cas d'incident et leurs capacités techniques en vue de participer plus efficacement à la lutte anti-pollution.

D - Aux OSC (Organisation de la Société Civile)

1. De développer la coopération avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PNIU,
2. De fournir une expertise scientifique et technique ainsi qu'un appui en terme de ressources humaines.

7 Conclusions

Cet atelier a bénéficié d'une excellente participation de la part des structures nationales et des représentants de l'industrie pétrolière opérant au Togo. Cette représentation (du secteur public et privé) a permis la tenue de discussions denses et fructueuses qui ont abouti à des résultats concrets et pratiques qui devront être suivis au niveau national ainsi que dans le cadre du projet GI WACAF.

Cet atelier a également contribué à renforcer la collaboration avec l'industrie pétrolière et à renforcer les capacités techniques des participants concernant la préparation et la lutte aux pollutions marines accidentelles par les hydrocarbures.

Le Togo est doté d'un projet de Plan National d'Intervention d'Urgence et d'un Coordinateur National actif en charge de sa mise en œuvre. L'atelier a permis l'élaboration d'un plan d'action détaillant des activités visant à rendre le PNIU plus opérationnel en vue de sa présentation devant le gouvernement pour son approbation. Les délégués devront former un groupe de travail et se rencontrer de nouveau pour mettre en œuvre les plans d'action établis.

L'atelier a aussi clairement démontré l'intérêt et la volonté des différents intervenants à travailler de concert pour augmenter la capacité du pays à faire face à des pollutions accidentelles afin de protéger son environnement et ses activités. Le meilleur exemple étant la volonté de la Direction des Affaires Maritimes et de la Direction de l'Environnement de travailler à la ratification des conventions OPRC 1990, CLC 92 et Fonds 92.

8 Annexes

8.1	Programme de l'Atelier.....	18
8.2	Liste des Participants	22
8.3	Cérémonie d'ouverture.....	25
8.4	Plan d'Action pour le suivi du PNIU.....	29
8.5	Plan d'action pour le développement de la Cartographie de la vulnérabilité du littoral Togolais en vue d'identifier les sites sensibles à intégrer dans le PNIU.....	35
8.6	Recommandations techniques en vue de définir une Politique Nationale d'emplois des dispersants.....	40
8.7	Photos de l'atelier.....	44
8.8	Crédits et références.....	45

8.1 Programme de l'Atelier

1er jour

JOUR 1 : Mardi 24 Mars		
08H30	Accueil et inscription des participants	Autorités Togo
09H00	Présentation des autorités togolaises Présentation des objectifs et de l'agenda de l'atelier	Autorités Togo
10H00	CEREMONIE D'OUVERTURE : - Discours de bienvenue - Discours du représentant de l'OMI - Discours d'ouverture de l'Autorité représentant l'Etat	BC
11H00	Pause café	
11H30	Initiative Mondiale OMI/IPIECA sur la Planification d'Urgence pour la région WACAF	GI WACAF BC
11H40	Présentation de l'atelier, des intervenants, des objectifs Présentation des 6 composantes (GI WACAF) pour la finalisation et la mise en œuvre du Plan national	GI WACAF BC
11H45	Présentation des actions menées depuis l'Atelier sur le Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Togo, à Lomé du 02 au 05 juillet 2007	Autorités Togo
12H00	Présentation sur les conventions : - OPRC 90 - Convention d'Abidjan 1981 et son Protocole	GI WACAF BC
13H00	Déjeuner	
14H00	Présentation du Profil Côtier du Togo.	Autorités Togo
14H30	Cartographie de la sensibilité des côtes aux pollutions marines accidentelles. Identification des sites les plus sensibles. Production de cartes adaptées aux divers utilisateurs (Poste de Commandement et terrain).	GI WACAF L P-J
15H30	Pause café	
16H00-17H00	Eléments d'un plan d'action pour l'élaboration de cartes de sensibilité nationales.	GI WACAF BC / L P-J

2ème jour

JOUR 2 : Mercredi 25 Mars		
08H00	La lutte contre les déversements d'hydrocarbures : <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques et comportement des hydrocarbures en mer, - stratégies de lutte. 	GI WACAF BC
08H30	Point de vue des Autorités du Togo et des représentants de l'industrie sur les stratégies de lutte actuelles et envisageables contre les pollutions maritimes accidentelles au Togo.	Autorités Togo et Représentants Industrie
09H00	Utilisation des dispersants pour la lutte en mer.	GI WACAF L P-J
10H00	Pause café	
10H30	Eléments pour le développement d'une politique nationale d'utilisation des dispersants.	GI WACAF L P-J
11H45	Présentation sur les conventions liées à l'indemnisation : <ul style="list-style-type: none"> - CLC 92 - FIPOL 92 - Protocole portant création du Fonds complémentaire - Procédures de réclamation - Discussion sur les dommages indemnifiables 	GI WACAF BC
12H30	Déjeuner	
13H30	Eléments méthodologiques pour le développement d'un plan stratégique national et d'un plan opérationnel national	GI WACAF L P-J
14H30	Présentation du plan national d'intervention d'urgence contre la pollution marine	Autorités Togo
15H00	Pause café	
15H30 16H30	Eléments de réflexion sur le plan national. Groupe de discussion pour une première évaluation du plan national et l'identification des actions à mener pour l'amélioration du plan.	Délégués BC / L P-J

3ème jour

JOUR 3 : Jeudi 26 Mars		
08H00	Resume jour 1 et 2 Présentation de l'exercice pratique en salle	GI WACAF BC / L P-J
09H00	Exercice en salle : alerte et mobilisation au niveau national. <ul style="list-style-type: none"> - Autorités togolaises (Pêche, Environnement, Maritime, ...) - Armée, - Port de Lomé, - Compagnie Pétrolière, - Autres (pause café incluse dans l'exercice) - 10h30 Definition du plan d'action pour les prochaines 24h	Délégués BC / L P-J
11H00	Débriefing de l'exercice : tour de table	Délégués BC / L P-J
12H00	Analyse de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> - Alerte et mobilisation, - structure de l'organisation nationale en charge de la lutte contre les pollutions, - fonctionnement de l'organisation nationale en charge de la lutte contre les pollutions en relation avec les divers intervenants, - élaboration d'une stratégie de lutte, - communication, - relation Etat / Industrie, - adéquation du plan avec les besoins et structures existantes. 	Délégués GI WACAF BC / L P-J
13H00	Déjeuner	
14H00 16H00	Démonstration de déploiement de matériels de lutte	Délégués

JOUR 4 : Vendredi 27 Mars				
08H00	Recommandations pour l'amélioration du plan national d'intervention d'urgence (incluant les discussions de la 2 ^{ème} journée sur le Plan national)			Délégués
08H30	Groupe T Cartographie de vulnérabilité / politique d'utilisation de dispersants	Groupe O PNIU Amelioration	Groupe G Recommandation	Délégués
10H30	Retour groupe T			Délégués
11H00	Retour groupe O			
11H30	- Retour et finalisation ; approbation des recommandations			
13H00	Déjeuner			
14H00	CEREMONIE DE CLOTURE <ul style="list-style-type: none"> • Remise des attestations aux participants • Lecture des recommandations • Discours de Clôture. 			
15H00	Cocktail			

8.2 Liste des Participants

N°	Nom et Prénoms	Institution représentée	E-mail	24/03/09	25/03/09	26/03/09	27/03/09
1	AMEGA Kokouvi	Armée de l'Air	alainameg@yahoo.fr (9076246/2341176)	✓	✓	✓	✓
2	L.V. BABATE Atatoum	Marine Nationale	(901 96 15 ou 227 05 17)	✓	✓	✓	✓
3	ASSIH Abalo	Police Nationale	assihabalo@hotmail.com (904 35 76)	✓	✓	✓	✓
4	AKAGNA Kodjo	Gendarmerie Nationale	kjulesakagna@yahoo.fr (904 32 69/220 77 04)	✓	✓	✓	✓
5	ALI Sando	Ministère de la Communication	alisandoo@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
6	MIZOU Kadi	Ministère de l'Economie et Finances	(907 40 41)	✓	✓	✓	✓
7	ADAKI Wélé	Division de l'Assainissement et de l'Hygiène du milieu	Wele_74@yahoo.fr (236 24 90/098 62 67)	✓	✓	✓	✓
8	VOLLEY Koffi	DE	koffivolley@yahoo.fr (932 40 88)	✓	✓	✓	✓
9	ALPHA'BYAO Ousmane Touré	DGH/DGMG Ministère des Mines de l'Energie	(998 30 79)	✓	✓	✓	✓
10	SOSSAH-TADO Koffivi	MERF/DP	stevesossah@yahoo.fr (236 64 35/932 44 76)	✓	✓	✓	✓
11	EKLU-GADEGBEKU Kwashie	Faculté des Sciences	ceklugadegbeku@gmail.com (911 64 09)	✓	✓	✓	✓
12	Sylvia GLOKPOR	SHELL –Sylvia	Sylvia.glokpor@togosh.smis.com	✓	✓	✓	✓
13	KAZIMNA Mandibizi	Direction G'le du Dév et de l'Aménagement du Territoire	(234 77 14)	✓	✓	✓	✓

Atelier National sur le suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilité. 24 au 27 mars 2009, Lomé, République du Togo

14	GOLO Jérôme	Total Togo	Jerome.golo@total.tg (904 48 07/261 33 27)	✓	✓	✓	✓
15	MAWU K. Agbessi	Direction Générale de la Communication	Ezobah2007@yahoo.fr (903 78 86)	✓	✓	✓	✓
16	MONDEDJI K. Jacob	PATRONAT	mondedjijacob@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
17	Hémazro Ayélégan	Ministère de la Santé	hemazroayelegan@yahoo.fr (902 05 60)	✓	✓	✓	✓
18	AKAKPO Vigniho Justin	CONGREMA	congrema@yahoo.fr (251 24 75/911 05 42)	✓	✓	✓	✓
19	DEGUE Amèvi	Direction Générale des Douanes	andredegue@yahoo.fr (914 30 48/336 62 90)	✓	✓	✓	✓
20	NARTEH-MESSAN Blaise	Ministère des Affaires Etrangères	blaisenart@yahoo.fr (928 58 24/336 79 21)	✓	✓	✓	✓
21	BERENA Médédé	Direction des Affaires Maritimes	bmedede@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
22	TENOU Y. Jonky	Direction de l'Environnement	jtenou@gmail.com	✓	✓	✓	✓
23	AGBETI Kossi A.	Direction Faune et Chassa	agbetimaurice@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
24	MONKOUNA Lardja	Direction de l'Environnement	monkl_12@yahoo.fr (925 15 26/338 21 91)	✓	✓	✓	✓
25	SEGNIAGBETO Hoinsoudé	ONG Agbo-Zegué	h_segniagbeto@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
26	AKIBODE A. S. Nelson	Secrétariat Technique Plate- Forme Nationale pour la Réduction des Risques et Catostrophe	nakibode@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
27	AYEFOUNIN Komlan	Direction de l'Environnement	boladji1@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
28	ADJRA Kokou Stéphen	Sotrane Sarl	sotrane@hotmail.com	✓	✓	✓	✓

Atelier National sur le suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilité. 24 au 27 mars 2009, Lomé, République du Togo

29	AKAKPO Kokou	Port Autonome de Lomé	(939 27 63)	✓	✓	✓	✓
30	DJERI-SAMARI Essofa	Capitainerie du Port Autonome de Lomé	(928 15 75/238 15 31)	✓	✓	✓	✓
31	BITASSA Dao	Sapeur-Pompiers	-	✓	✓	✓	✓
32	AMEVOR Abra	Direction de l'Environnement	(s/c 908 12 77)	✓	✓	✓	✓
33	DJAMDJA Amadou	Direction de l'Environnement	adjamdja@yahoo.fr (901 82 74)	✓	✓	✓	✓
34	DJAHLIN Koté	Direction des Affaires Maritimes	hdjahlin5@yahoo.fr	✓	✓	✓	✓
35	BLIVI Adoté Blim	Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement/Université de Lomé	cgileul@yahoo.fr (905 39 14)	✓			
36	GUINHOUYA K .Amékoudji	Direction de l'Environnement	marcguinhouya@yahoo.fr (9043182)	✓	✓	✓	✓
37	AHAWO Eya S.K.	Direction de l'Environnement	(951 71 47)	✓	✓	✓	✓
38	AHOEDO Kossi	Direction de l'Elevage et Pêche	kahoedo@yahoo.fr	✓		✓	✓

8.3 Cérémonie d'ouverture

Discours de bienvenue de Monsieur Benjamin Couzigou Représentant de l'Organisation Maritime Internationale

Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère de l'environnement et des ressources forestières, représentant le Monsieur le Ministre de l'Environnement,

Distingué Monsieur le Directeur de la Direction de l'Environnement,

Distingue Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes

Distingués délégués représentant les différentes structures nationales intéressées et l'industrie pétrolière,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un privilège et un honneur tout particulier de prendre la parole à l'ouverture de cet important évènement sur le développement d'un système national de lutte face aux pollutions marines accidentelles par hydrocarbure en République Togolaise

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les meilleurs vœux de réussite dans nos travaux de Monsieur Efthimos Mitropoulos, Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale ainsi que nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet important atelier et particulièrement au Gouvernement Togolais pour ses efforts dans l'organisation de l'atelier et à l'industrie pétrolière pour son soutien à travers le projet initiative mondiale OMI/IPIECA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (communément appelé « initiative mondiale GI/WACAF).

Excellence monsieur les représentants des Ministres,

Comme vous le savez, le présent atelier a pour but d'analyser, avec les principaux acteurs nationaux, l'état d'avancement du plan, en vue de sa mise à jour éventuelle, en prenant en compte les changements intervenus depuis 2007, date du dernier atelier GI/WACAF, mais aussi en anticipant le résultat des travaux qui font être développés lors de l'atelier sur la thématique des cartes de sensibilités environnementales et des conditions d'utilisation éventuel des dispersants.

Il est indiscutable que depuis le début de cette décennie, des pas importants ont été franchis dans le renforcement des capacités du Togo dans le domaine de la préparation à la lutte en cas de pollution marine accidentelle par hydrocarbures. En effet, en plus du développement encore plus poussé du système national de lutte, beaucoup de progrès ont été enregistrés dans la mise à jour continue du plan d'urgence national. L'organisation régulière d'ateliers sur les différents aspects de la planification d'urgence et d'exercices de gestion de crise démontrent, si besoin était, de l'engagement politique résolu de votre pays dans la préservation du milieu marin.

Les efforts déployés par le Togo dans ce domaine sont très appréciés de l'OMI, consciente qu'elle est de l'importance que vous attachez à la mise en place d'un système opérationnel de lutte face aux pollutions marines accidentelles par hydrocarbures. C'est fort de cela que nous nous retrouvons aujourd'hui dans le cadre de cet atelier afin d'œuvrer conjointement avec les principaux acteurs nationaux à la préservation de l'environnement marin et en résultante, des activités socio-économique littorale.

Excellence Monsieur les représentants des Ministres, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer mon propos en reconnaissant ici le rôle de premier plan joué par les cadres Togolais dans la réalisation des objectifs du projet initiative mondiale pour l'Afrique de l'ouest et du centre, GI/WACAF. Ce rôle a été déterminant dans le développement du système national de lutte face aux pollutions marines accidentelles par hydrocarbures et en particulier dans le développement du plan national d'urgence, objet de notre réunion. Au plan régional, les résultats importants atteints ont permis au Togo d'influer de façon positive et déterminante sur le processus de redynamisation en cours de la Convention d'Abidjan et en particulier sur la révision de son Protocole d'Urgence initiée par l'OMI et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur la demande de vos Gouvernements.

Je terminerai en vous souhaitant plein succès dans nos travaux qui nous amèneront à définir et construire les futures étapes pour toujours aller de l'avant. Je vous remercie de votre aimable attention.

Allocution d'ouverture des travaux de Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère de l'environnement et des ressources forestières, représentant le Monsieur le Ministre de l'Environnement

Messieurs les Officiers Supérieurs des Forces Armées Togolaises,

Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes,

Monsieur le Représentant du Patronat,

Messieurs les Représentants de la Société Civile,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs

C'est avec plaisir que je prendre la parole au nom du Gouvernement Togolais et en mon nom personnel pour vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de la cérémonie de l'ouverture de l'atelier national de validation de suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilités environnementales ».

Tout d'abord je tiens a exprimer toute notre reconnaissance à l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et à l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) pour leur assistance au Togo dans ses efforts de préservation du milieu marin et côtier à travers le projet Initiative Globale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI-WACAF).

Mes remerciements vont aussi à la direction générale du Port Autonome de Lomé et à la société Togo et Shell pour leur contribution à l'organisation de cet atelier.

Mesdames et messieurs,

La préservation de l'environnement marin et côtier constitue une priorité pour nos états au regard des différentes avantages qu'il procure.

Qu'il s'agisse du transport des biens et services, de la pêche maritime, du tourisme balnéaire, de la conservation diversité biologique, les milieux marin et côtier sont aujourd'hui les plus sollicités, donc sujette à diverse forme de pollution.

Selon les statistiques de l'OMI, 45% de volume d'hydrocarbures déversé dans l'environnement marin entre 1970 et 1990 est lié au transport maritime.

Qu'ils s'agissent d'accidents de collision, de déchargement et ravitaillement, de rupture de coques suivi d'incendie et explosion, d'échouage et autres, les impacts sont énormes et répercutent aussi bien sur la vie socio-économique que sur l'environnement.

Mesdames et messieurs,

S'il est vrai que le Togo ne dispose pas de plate-forme d'exploitation du pétrole, remarquons que son écosystème marin constitue un couloir privilégié du transport du brut pétrolier provenant des pays de la région comme le Nigéria, l'Angola etc.

La situation de risque d'accident n'épargne guère notre pays. C'est pourquoi d'ores et déjà des stratégies doivent être élaborées et des mesures prises pour d'éventuelles interventions en cas de déversement des d'hydrocarbures.

De plus le Port Autonome de Lomé qui sert de port d'attache aux pays de l'hinterland reçoit des navires provenant de tous les horizons et transportant des marchandises diverses y compris les produits pétroliers. En 2007, 1092 navires ont accosté au port de Lomé, transportant plus de 6 millions de tonne de marchandises toute catégories confondues.

Mesdames et messieurs,

Les accidents catastrophiques à l'instar d'Atlantic Empress en 1979 avec 287 000 tonnes de brute déversés en mer, de l'Erika en 2000 avec 20 000 tonnes, du Prestige en 2003 avec 63 000 tonnes pour ne citer que ceux là, nous interpellent tous.

Mesdames et messieurs,

Je voudrais simplement signifier par là que le risque est grand, et qu'il faut se préparer pour mieux agir. Le Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) qui a pour objet de fixer les responsabilités et d'assurer une intervention rapide et efficace dans les opérations de lutte en cas de pollution ou de menace de pollution par les hydrocarbures constitue un bon outil.

Les incidences préjudiciables à l'environnement de ces catastrophes potentielles ne peuvent être évitées que lorsque les zones et les ressources vulnérables sont correctement identifiées, priorisées et intégrées dans une stratégie de lutte.

Son Excellence le Chef de l'Etat, le Gouvernement Togolais apprécie à juste titre la tenue de cet atelier qui non seulement valide le PNIU mais aussi prend en compte la formation des participants sur l'élaboration des cartes de vulnérabilité de même que les principes d'utilisation des dispersants.

Je demeure persuadé que les enseignements qui seront dispensés dans ces quatre jours de travaux et les expériences individuelles des uns et des autres ici présents, contribueront à doter le Togo de cet outil précieux de lutte contre la pollution marine.

Je saisi cette occasion pour remercier vivement une fois encore le Port Autonome de Lomé pour son soutien et appui à l'organisation de cet atelier.

Mes remerciements vont également à la société Togo et Shell pour le déploiement de leur équipement de lutte antipollution au bénéfice de cet atelier.

En vous souhaitant bonne suite des travaux, je déclare ouvert l'atelier national sur le suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilités environnementales.

Je vous remercie

8.4 Plan d'Action pour le suivi et la mise en œuvre du PNIU

Plan d'action pour le suivi et la mise en œuvre du PNIU et Figures (pages suivantes) :

- Figure 1 : Schéma d'alerte
- Figure 2 : Schéma de mobilisation en fonction de la gravité et du lieu de l'incident
- Figure 3 : Schéma de la structure nationale en charge de la lutte (E.M.C)

Nota : Le tableau ci-dessous formalise le tableau développé durant les sessions de travail en précisant certaines actions ; chaque délégué ayant reçu une copie de la version originale.

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
1	Mise en place d'un Comité Technique de Travail sur le plan de lutte national et de son coordinateur par Arrêté du Ministre de l'Environnement qui précisera les divers comités techniques (cartes de vulnérabilité, politique nationale d'utilisation des dispersants)	MERF	Fin Avril
2	<p>Proposition d'un système d'alerte, d'évaluation et de mobilisation (formulaire standard à définir, moyens de communication à identifier, cheminement de l'information en cas d'incident à préciser) à transmettre au Coordinateur National du PNIU en vue de son intégration dans le PNIU. Le responsable de l'action s'inspira de la Figure 1 en Annexe 8.4 développée lors de l'atelier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarification des processus de mobilisation et de responsabilité des opérations (en fonction du niveau de l'incident et du lieu de l'incident, voir Figure 2 en Annexe 8.4). • Améliorer le processus d'alerte et de mobilisation, garantir que ce processus puisse être rapide et efficace, et valable sur tout le territoire. 	Capitainerie du port et MERF	Début Avril

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
3	<p>Clarification de la structure de l'organisation nationale en charge de la lutte, et en particulier (voir Figure 3 en Annexe 8.4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la structure interne de l'EMC, organisée en cellule Planning, Opérations, Logistique et Finance/ Administration, telle que recommandée. • Valider les fonctions requises dans chaque cellule, telle que recommandée. • Nommer des chefs de cellule de l'EMC. • Affecter les les organisations compétentes à chaque fonction des cellules. 	MERF et organisations membres de l'EMC	
4	<p>Définir les réseaux de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir une stratégie de communication interne (entre membres de l'EMC). • Clarifier les rapports et canaux de communications entre CNI, EMC, PAL et GIP (Shell). • Etablir une stratégie de communication externe (avec les autres organisations impliquées et avec les médias et le public). 	MERF et capitainerie	
5	<p>Tester et garantir le caractère opérationnel du plan de lutte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier une salle de gestion de crise dédiée à l'EMC et équipée (téléphone, fax, internet, ordinateur et imprimante, carte, documents, copie des plans d'urgence, etc.). • Doter le PAL et le Togo de moyens de lutte. • Clarifier les procédures de recours aux équipements (SHELL et autre). 	MERF et organisations membres de l'EMC	
6	Mise en place d'une politique de communication et d'information à la population locale.	Ministère de la Communication	Début Avril

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
7	Amélioration du volet Plan Stratégique du Plan National (incluant l'identification des sources de risques, produits en jeu, volume probable et maximum, dérive et comportement probable, zones sensibles définie dans les cartes de vulnérabilité, stratégie de lutte en mer et à terre, politique nationale d'emploi des dispersants, politique de gestion des déchets de marée noire).	MERF	Février 2010
8	Définition et intégration des cartes de vulnérabilité au PNIU (Plan d'Action spécifique en Annexe 8.5) <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les cartes de vulnérabilité et la liste des sites les plus sensibles au Plan National. • Engager une réflexion pour l'étude des moyens de protection des sites les plus sensibles. 	MERF	Février 2010
9	Définition d'une politique nationale d'emploi des dispersants (incluant l'identification et le choix des dispersants à utiliser sur le plan national en utilisant les recommandations techniques en Annexe 8.6	MERF	Fin Septembre 2009
10	Mise en place de mécanismes financiers permettant de poursuivre la préparation à la lutte (tenant compte de l'identification des moyens requis, ressources supplémentaires à acquérir, formations etc.).	Ministère des Finances	Fin Septembre 2009
11	Approbation du Plan National d'Intervention d'Urgence par le gouvernement et intégration du Togo dans les mécanismes régionaux de coopération et d'assistance.	Gouvernement	Fin Décembre 2009 <i>Dernière action</i>
12	Mise en place par Décret du Comité de Gestion de Crise du PNIU suite à l'approbation du PNIU (sous entendu pour sa mise en œuvre) <ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'intégration du PNIU dans le Plan de Contingence National (PNC) qui doit englober, à terme, le PNIU, le Plan ORSEC (inondation, tremblement de terre, etc.), le Plan SAR (Recherche et Sauvetage en mer), le Plan Défense (attaque terroriste) et le Plan Eradication Maladie (lutte contre les épidémies). 	Gouvernement	<i>Après approbation PNIU par le gouvernement</i>

Figure 1 : Schéma d'alerte

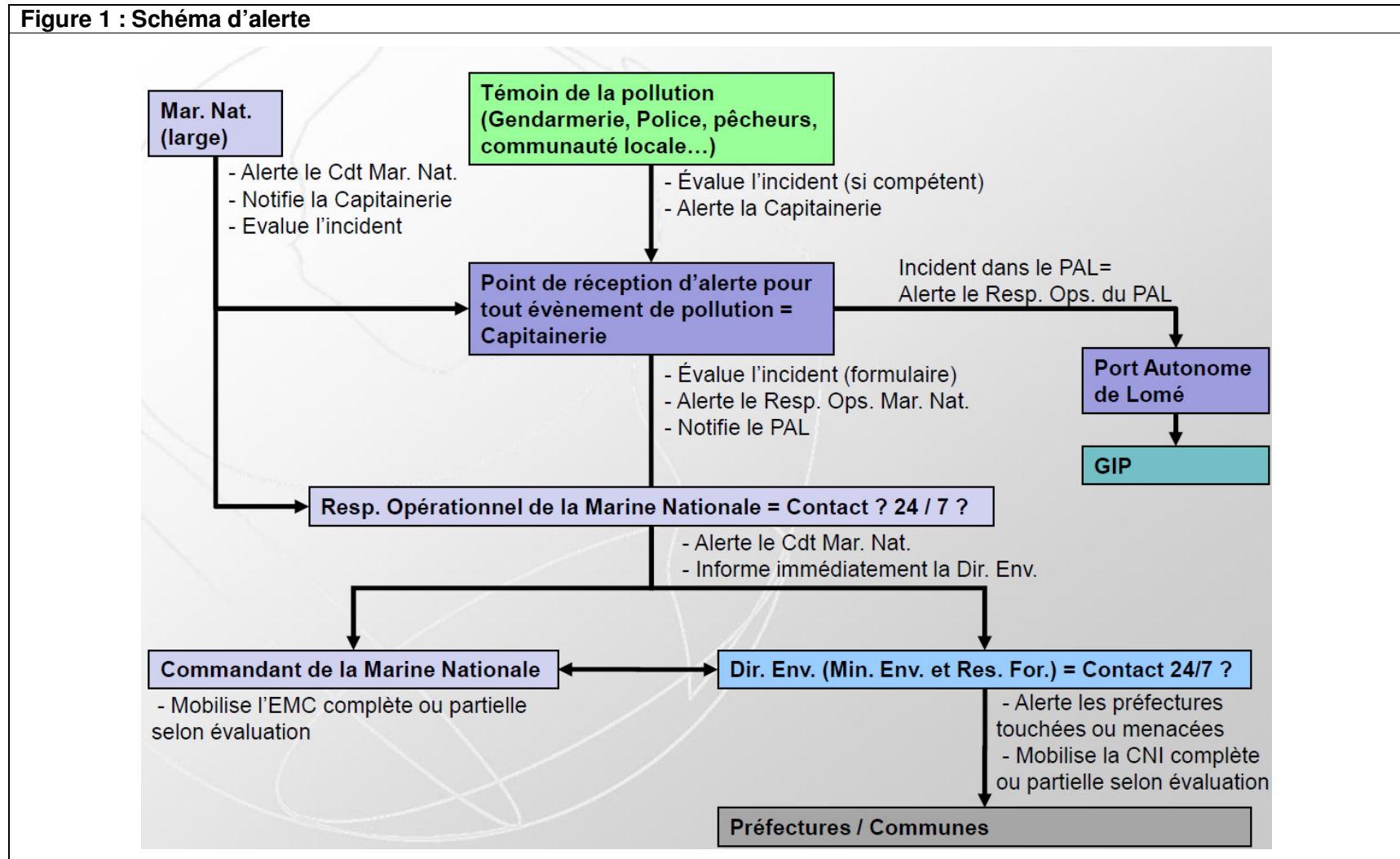
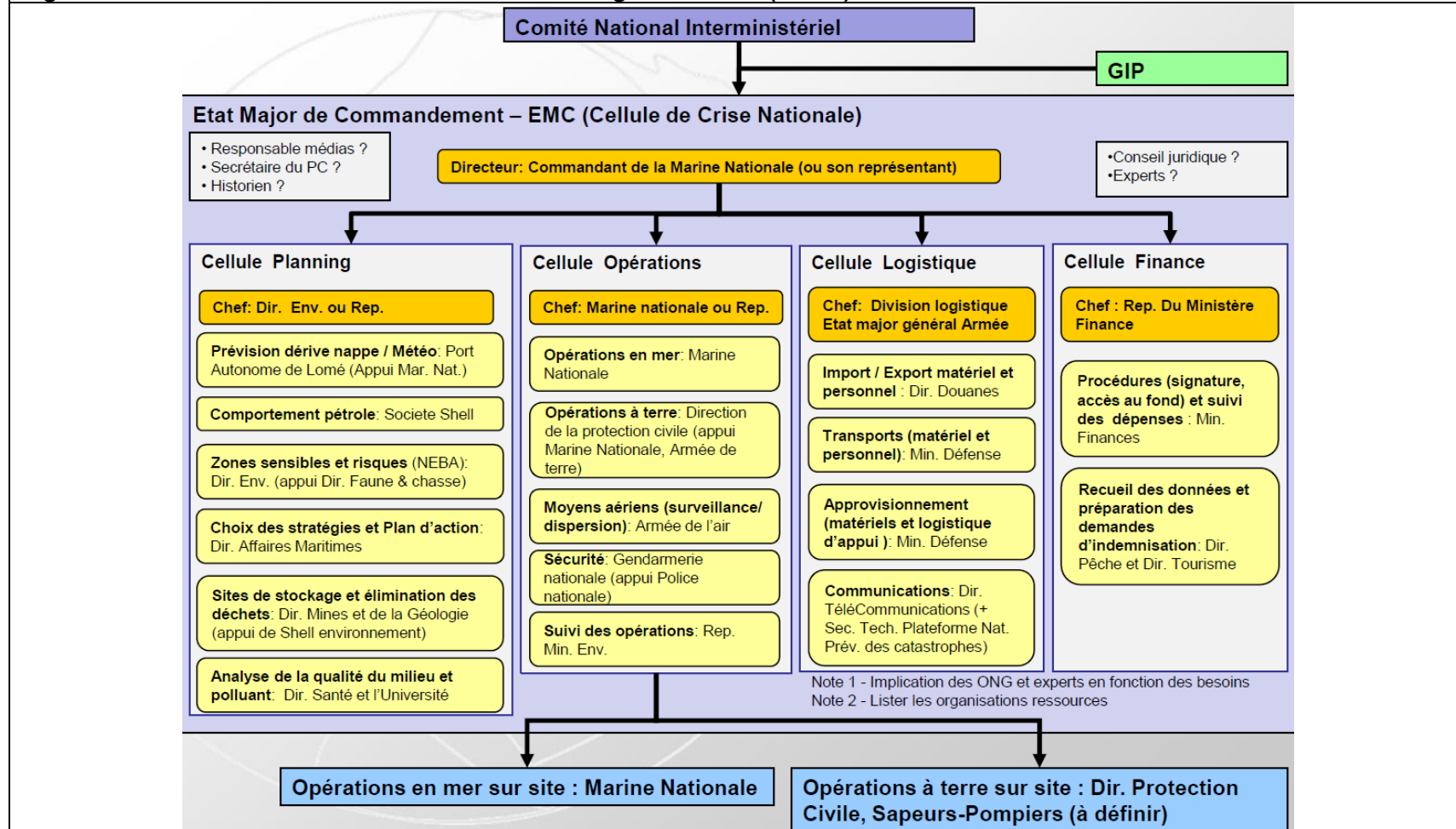


Figure 2 : Schéma de mobilisation en fonction de la gravité et du lieu de l'incident

Niveau d'activation			
Tier III Pollution majeure	CNI et EMC / PAL avec appui GIP	CNI et EMC	CNI et EMC
Tier II Pollution moyenne	EMC (informe CNI)/ PAL avec appui GIP	CNI et EMC	CNI et EMC
Tier I Pollution mineure	PAL avec appui GIP (informe l'EMC)	EMC (partielle) (informe CNI)	EMC (partielle) (informe CNI)
	Port de Lomé	Proche côte	Large
	Localisation des opérations		

Figure 3 : Schéma de la structure nationale en charge de la lutte (E.M.C)



8.5 Plan d'action pour le développement de la Cartographie de la vulnérabilité du littoral Togolais en vue d'identifier les sites sensibles à intégrer dans le PNIU

Se référer au guide GI WACAF, 2008 « *Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre* ».

Nota : Le tableau ci-dessous formalise le tableau développé durant les sessions de travail en précisant certaines actions ; chaque délégué ayant reçu une copie de la version originale.

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
1	Supervision et législation <ul style="list-style-type: none"> • Le MERF <ul style="list-style-type: none"> – Est chargé de la supervision du développement des cartes et de l'atlas. – Devra s'assurer que le projet de cartographie reste simple, centré sur les besoins, et permet la production de cartes opérationnelles utiles pour les décideurs et les responsables des opérations. • Le MERF devra <ul style="list-style-type: none"> – nommer un coordinateur pour la réalisation des cartes de vulnérabilité. – Identifier les activités relatives à l'établissement des cartes de vulnérabilités – Définir le contenu des cartes à produire, en fonction des besoins <ul style="list-style-type: none"> • Ce qui permettra de cibler la collecte de données 	MERF Et coordinateur désigné	Fin mai 2009
2	Identification du personnel et des moyens nécessaires <ul style="list-style-type: none"> • Le MERF devra identifier/ constituer une équipe chargée de la réalisation des cartes (et décider du logiciel SIG employé pour la réalisation des cartes ?). • Le MERF devra évaluer les besoins relatifs à la réalisation des cartes de vulnérabilité et 	MERF, coordinateur désigné et équipe projet	Fin juillet 2009

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
	<p>restitution au coordinateur et rechercher au besoin les appuis techniques et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des expertises pour la cartographie des zones sensibles : <ul style="list-style-type: none"> – Type de côte et sensibilité environnementale= ? – Ressources Biologiques sensibles= ? – Activités et usages sensibles= ? – Ressources logistiques et opérationnelles= ? – Identification des sites les plus sensibles= ? • Remarques. <ul style="list-style-type: none"> – il est recommandé de faire appel à l'expertise de la cellule « Planning » de l'EMC. – Il est possible de demander l'assistance technique du projet GI WACAF pour le lancement et/ ou l'accompagnement du projet. 		
3	<p>Définition et mise en place de la structure du SIG - Proposition d'actions pour la R.D.C.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation chargée de la réalisation des cartes devra définir et mettre en place une structure de S.I.G. <ul style="list-style-type: none"> – C'est-à-dire définir les couches d'informations qui formeront le S.I.G. • Recommandations : structurer les couches d'information du S.I.G. selon les thèmes ESI : <ul style="list-style-type: none"> – Type de côte et indice ESI – Ressources biologiques sensibles <ul style="list-style-type: none"> • Limicoles, plongeurs, rapaces, etc. • Type d'espèces de mammifères marins • Etc. – Ressources socio-économiques sensibles <ul style="list-style-type: none"> • Pêche, port, village côtier, etc. – Ressources logistiques et opérationnelles – (voir le guide GI WACAF pour la cartographie) 	MERF, coordinateur désigné et équipe projet	Fin Septembre 2009

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
4	<p>Collecte et analyse des données - Proposition d'actions pour le Togo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les sources de données en R.D.C. <ul style="list-style-type: none"> – En fonction des besoins des utilisateurs et du contenu des cartes définis par le coordinateur – Préciser pour chaque source de données: le fournisseur/ producteur, le format (SIG? Papier ?), la date, la précision • Identifier les autres projets en R.D.C. qui pourrait fournir des données ou participer. • Identifier les données restant à collecter. • Définir le besoin de missions sur le terrain pour compléter et/ ou valider les données. 	coordinateur désigné et équipe projet	Fin Octobre 2009
5	<p>Réalisation de fonds de cartes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les cartes pouvant servir de fonds de carte et comportant : <ul style="list-style-type: none"> – Information de base <ul style="list-style-type: none"> • Trait de côte, bathymétrie, fleuves et lacs • Limites administratives et frontières • Principales villes • Principales infrastructures (port, aéroport, industrie, etc.) • Routes et chemin de fer • Nom des villes et sites remarquables, Etc. • Remarque. Le format Raster peut aussi être utilisé comme fonds de cartes <ul style="list-style-type: none"> – Cartes topographiques et nautiques scannées – Images satellites, photos aériennes, Etc. 	équipe projet	Fin Novembre 2009

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
6	<p>Cartographie de la vulnérabilité, méthode ESI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe recommande l'emploi de la méthode de cartographie E.S.I. et, en particulier, la mise en œuvre des recommandations pour la cartographie en quatre thèmes (voir ci-dessous), contenues dans le guide GI WACAF, 2008, « <i>Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i> » <p>6.1 - Type de côte et vulnérabilité ESI</p> <p>6.2 - Ressources biologiques sensibles</p> <p>6.3 - Ressources socio-économiques sensibles</p> <p>6.4 - Ressources logistiques et opérationnelles</p>	coordinateur désigné et équipe projet	Fin janvier 2010
7.1	<p>Production des cartes de vulnérabilité tactique</p> <p>L'équipe devra, avec le coordinaetur, définir une mise en forme adaptée de l'atlas et des cartes (Format? Échelle? Dimension? Découpage?) et un contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de côte et vulnérabilité ESI • Ressources biologiques sensibles • Ressources socio-économiques sensibles • Ressources logistiques et opérationnelles 	coordinateur désigné et équipe projet	Fin Mars 2010
7.2	<p>7.2 Production des cartes stratégiques : Identification - hiérarchisation des sites les plus sensibles</p> <p>Le groupe recommande de réaliser l'identification des sites les plus sensibles, la production des</p>	coordinateur désigné et équipe projet	Fin Mars 2010

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
7.3	<p>cartes stratégiques et d'intégrer les cartes au plan national, selon les recommandations contenues dans le guide GI WACAF, 2008, « <i>Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i> »</p> <p>Le groupe recommande dans u premier temps de réaliser les cartes de vulnérabilité, identifier les sites sensibles et présenter le rapport provisoire à la Direction de l'Environnement. Le rapport inclura en recommandation une liste de sites à protéger en priorités. Cette liste permettra la définition d'une liste officielle à inclure dans le PNIU</p> <p>Le groupe recommande ensuite d'organiser un atelier national pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter les sites les plus sensibles identifiés aux autorités nationales, et les recommandations de protection et intervention, • discuter des priorités de protection, et • valider officiellement l'atlas et la liste des sites les plus sensibles et l'intégrer, en tant qu'annexe, au Plan National. <p>Production des cartes opérationnelles pour les sites les plus sensibles</p> <p>Des cartes opérationnelles pour les sites les plus sensibles identifiés pourront être réalisées, lorsque jugé pertinent par le Coordinateur.</p>		
8 & 9	<p>Produire et diffuser l'atlas et le tester lors d'exercice.</p> <p>Mettre à jour régulièrement l'atlas.</p>		

8.6 Recommandations techniques en vue de définir une Politique Nationale d'emplois des dispersants, à intégrer dans le PNIU

Nota : Le tableau ci-dessous formalise le tableau développé durant les sessions de travail en précisant certaines actions ; chaque délégué ayant reçu une copie de la version originale.

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
1	L'atelier recommande que le MERF soit l'autorité chargée d'approuver les dispersants et leur emploi. Nomination par le MERF d'un coordinateur pour la création d'un comité technique.	MERF	mi-avril
2	Créer et mettre en place un comité d'étude pour définir la politique d'utilisation des dispersants qui prendra en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations pertinentes de l'OMI et des institutions spécialisées telles que le Cedre en la matière, • Les exemples des politiques définies dans les autres pays de la région WACAF, • Le contexte hydrologique particulier du Togo particulièrement à l'embouchure des fleuves, • L'intérêt réel en terme opérationnel de l'utilisation des dispersants et les progrès réalisés en terme de toxicité et de biodégradabilité dans la fabrication des dispersants, • L'analyse du Bénéfice Environnemental Net de la dispersion (ou NEBA) en particulier à proximité des mangroves. 	MERF	Fin août

<p>3</p>	<p>Zones d'épandages</p> <p>Définir les limites bathymétriques et géographiques d'utilisation des dispersants.</p> <p>Le groupe de travail de l'atelier recommande que, dans un premier temps, les dispersants soient employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans des profondeurs de plus de 20 m (à affiner en fonction des zones sensibles) - et à plus de 6 miles nautiques de la côte (cette limite pourra être diminuée en fonction des conditions et ressources locales). <p>Le Comité Technique « Dispersant » devra tenir compte des résultats et de la cartographie de la vulnérabilité des côtes dans sa définition des zones d'épandage.</p>	<p>Comité technique « Dispersant »</p>	<p>A définir</p>
<p>4</p>	<p>Dispersants autorisés</p> <p>Etablir la liste des dispersants autorisés dans les eaux du Togo.</p> <p>Le groupe de travail de l'atelier recommande d'autoriser, dans un premier temps, l'emploi des dispersants autorisés en France et en Australie.</p> <p>De plus, le groupe de travail de l'atelier recommande que le MERF valide les produits des sociétés au Togo, qui devront, pour ce faire, présenter la MSDS du produit, la fiche du fabricant (comportant l'année de fabrication) et envisage la possibilité de demander un test complet (efficacité – biodégradabilité – toxicité) mené par un laboratoire reconnu en cas de produit ancien.</p>	<p>Comité technique « Dispersant »</p>	<p>A définir</p>
<p>5</p>	<p>Dispersants et moyens d'épandage</p> <p>Etablir la liste des dispersants (nature, volume, conditionnement) et moyens d'épandage disponibles, notamment avec le groupe Shell Togo, dans le pays, dans la région et via l'assistance internationale (entre autre l'assistance mobilisable par SHELL).</p>	<p>Comité technique « Dispersant » et MERF</p>	<p>A définir</p>
<p>6</p>	<p>Définir les procédures d'autorisation d'épandage des dispersants auxquelles seront soumises les organisations envisageant d'employer des dispersants dans les eaux togolaises (autorisation</p>	<p>Comité technique « Dispersant » et MERF</p>	<p>A définir</p>

	du produit, autorisation d'épandage dans la zone considérée, rapport de mission, notification, etc.). .		
7	Faire approuver la politique nationale d'emploi des dispersants et l'intégrer au Plan de Lutte National.	MERF	A définir

Atelier National sur le suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilité. 24 au 27 mars 2009, Lomé, République du Togo

Action (en référence du Plan d'Action)		Année 1												Année 2				Année 3					
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1 ^{er} sem.	2 ^{eme} sem.	3 ^{eme} sem.	4 ^{eme} sem.	1 ^{er} sem.	2 ^{eme} sem.	3 ^{eme} sem.	4 ^{eme} sem.		
1	Mise en place d'un comité de travail																						
2	Proposition d'un système d'alerte																						
3	Mise en place d'une politique de communication																						
4	Politique nationale d'utilisation des dispersants																						
5	Mise en place de mécanismes financiers pour poursuivre la préparation a la lutte																						
6	Approbation du PNIU																						
7	Mise en place par décret du comité de gestion de crise																						
8	Intégrations des cartes de vulnerabilites																						
Cartes de vulnérabilités	1-Nomination d'un coordinateur																						
	2-Identification des activités relative à la réalisation des cartes																						
	3-Constituer une équipe																						
	4-Evaluation des besoins																						
	5-Recherche appuis techniques /financier																						
	6-Réaliser les cartes + rapport																						
	7-Valider le rapport provisoire																						
Dispersants	1-Nomination d'un coordinateur																						
	2-Comité d'étude pour définir la politique nationale d'utilisation des dispersants																						

8.7 Photos de l'atelier



Cérémonie d'ouverture



Formation en salle



Exercice en salle



Démonstration par la SHELL



Démonstration par la SHELL



Démonstration par la SHELL

8.8 Crédits et références

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'une mission de l'Organisation Maritime Internationale et de l'IPIECA, en **Avril 2009**.

Référence du rapport :

B. Couzigou et L. Page-Jones, 2009. Rapport de mission de l'atelier sur « Atelier National sur le suivi du Plan National d'Intervention d'Urgence, les principes d'utilisation des dispersants et les cartes de vulnérabilité ». Du 24 au 27 mars 2009, à Lomé, République du Togo. Préparé dans le cadre du projet GI WACAF

Rédigé par :

L. Page-Jones, consultant OTRA, pour l'IPIECA
38, rue Jim Sévellec, 29200, Brest, France, www.antipol.com

B. Couzigou, consultant Oil Spill Response Ltd. pour l'OMI

Revu par :

- Pour l'OMI: Mr. Malamine THIAM
- Pour l'IPIECA : Philippe de Susanne, coordinateur du projet GI WACAF.